

1890-1988 8/3866

ASSOCIATION AMICALE

DES ANCIENS ÉLÈVES

DU

COLLÈGE DE FONTAINEBLEAU



(Actuellement Collège Carnot)

STATUTS

1^{re} ANNÉE

(Présidence de M. THOMAS, Conseiller général)

Assemblées générales des 27 Octobre 1889 et 29 Juin 1890

I^{er} & II^e BANQUETS ANNUELS

LISTE DES MEMBRES



FONTAINEBLEAU

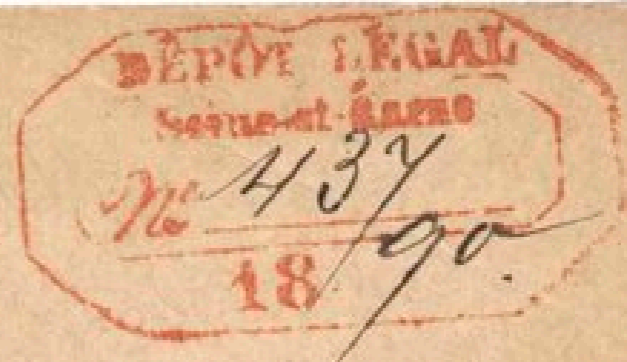
LIBRAIRIE P. LACODRE FILS

31, Place Denecourt, 31

1890

~~Recueil.
8^e R 55
(H17).~~

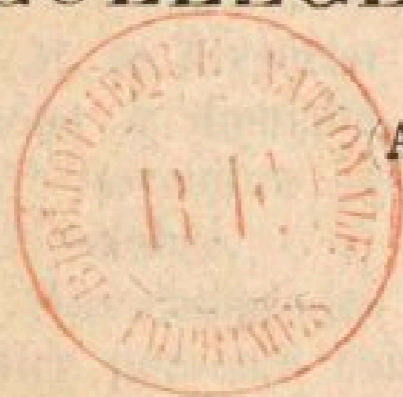




ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES

DU

COLLÈGE DE FONTAINEBLEAU



(Actuellement Collège Carnot)

STATUTS

1^{re} ANNÉE

(Présidence de M. THOMAS, Conseiller général)

Assemblées générales des 27 Octobre 1889 et 29 Juin 1890

I^{er} & II^e BANQUETS ANNUELS

LISTE DES MEMBRES



FONTAINEBLEAU
LIBRAIRIE P. LACODRE FILS

31, Place Denecourt, 31

—
1890



g. R. ss

ASSOCIATION AMICALE

DES ANCIENS ELÈVES

COLLÈGE DE FONTAINEBLEAU

Actuallement Collège Garret



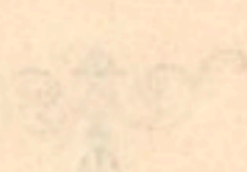
STATUTS

1^{re} ANNÉE

Assemblée générale des 27 Octobre 1889 et 29 Juin 1890
Président M. THOMAS, Conseiller général

I^{er} & II^e BANQUETS ANNUELS

LISTE DES MEMBRES

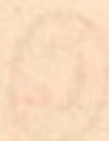


FONTAINEBLEAU

LIBRAIRIE P. LACODRE FILS

31, Place Daboudy, 31

1890



ASSOCIATION AMICALE

DES

ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE DE FONTAINEBLEAU

(ACTUELLEMENT COLLÈGE CARNOT)

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. le Trésorier fera recouvrer, pour la France, les cotisations à domicile, pour cette année (1890-91) à partir du 1^{er} novembre, et pour les années suivantes à partir du 1^{er} octobre.

Nos camarades habitant l'étranger voudront bien nous la faire parvenir soit en un mandat-poste, soit de toute autre façon, à la même époque.

En réponse à plusieurs de nos camarades qui nous ont demandé s'ils pouvaient verser une plus forte somme que celle portée sur leur quittance, nous leur rappelons avec plaisir que les cotisations de 10 fr. et 8 fr. (membres adhérents), et le versement de 120 fr. (sociétaires perpétuels), imposés par les articles 19 et 20 des statuts, ne sont que des minimums.

Ceux de nos camarades dont les noms et adresses ou tous autres renseignements ne seraient pas ou seraient mal indiqués sur l'Annuaire, voudront bien les envoyer exacts à M. le Secrétaire. L'Annuaire doit contenir : les nom, prénoms, profession et fonctions, distinctions honorifiques et adresses de tous les membres de l'Association, à quelque titre que ce soit.

Nous prions ceux de nos camarades qui viendraient à changer de domicile de nous faire connaître immédiatement leur changement de résidence.

En cas de décès d'un ancien élève, les personnes qui en auraient connaissance sont priées de le faire connaître à M. le Secrétaire chargé de dresser les listes nécrologiques.

Ceux de nos condisciples qui possèderaient des palmarès des pensions Maloizel, de celles qui ont suivi, de l'ancien Collège de Fontainebleau et du Collège Carnot — et qui n'en auraient pas fait collection — sont instamment priés de les faire parvenir à M. le Secrétaire pour compléter la collection de la Société.

Fontainebleau, le 20 septembre 1890.

ARRÊTÉ DE CONSTITUTION LÉGALE

Le Préfet du département de Seine-et-Marne,
Vu la demande en autorisation présentée par les membres fondateurs d'une Société formée à Fontainebleau sous le titre d'**Association amicale des anciens Élèves du Collège de Fontainebleau**,
Vu la liste des membres fondateurs;
Vu les statuts annexés à la demande;
Vu l'avis favorable de M. le Sous-Préfet de Fontainebleau;
Vu l'article 291 du Code pénal, remis en vigueur par le décret du 25 mars 1852;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La Société formée à Fontainebleau sous le titre d'**Association amicale des anciens Élèves du Collège de Fontainebleau**, est autorisée à se constituer légalement.

ART. 2. — Elle s'occupera exclusivement de l'objet indiqué par ses statuts auxquels aucun changement ne pourra être apporté sans notre approbation.

ART. 3. — M. le Sous-Préfet de Fontainebleau est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Melun, le 12 juillet 1889.

Signé : REBOUL.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général,

Signé : LOMBARD.

STATUTS¹

TITRE 1^{er}.

Association. — Son objet.

ARTICLE PREMIER¹. — Il est formé une Association entre ceux des anciens élèves de la pension Maloizel, de celles qui ont suivi, de l'ancien Collège de Fontainebleau et du Collège Carnot qui adhéreront aux présents Statuts. Les demandes, après une enquête sur la moralité et les antécédents des candidats, seront validées par le Comité qui n'aura pas, en cette matière, à motiver ses décisions.

Les mineurs ne pourront faire partie de l'Association qu'avec le consentement de leurs parents ou tuteurs.

ART. 2. — Cette Association a pour but :

De perpétuer les relations d'amitié contractées au Collège ;

D'exercer un patronage efficace, à la sortie du Collège, sur les élèves qui ont besoin d'un appui moral afin de leur rendre plus facile le choix d'une profession et favoriser leurs débuts dans la carrière où ils seront entrés ;

De porter secours, *sous forme de prêts*, à ceux des anciens élèves qui, sans avoir démérité, seraient dans le besoin, et dans certains cas à leurs veuves et à leurs enfants ;

Elle peut, en outre, en se conformant aux lois et règlements, fonder des prix annuels ou d'autres encouragements au Collège de Fontainebleau.

1. Voir modifications : Assemblée générale du 29 Juin 1890.

ART. 3. — L'Association prend le nom d'*Association amicale des anciens Elèves du Collège de Fontainebleau* (actuellement Collège Carnot).

ART. 4. — Le siège de l'Association est à Fontainebleau, Collège Carnot, rue Victor Hugo.

TITRE II.

Administration.

ART. 5. — Cette Association est dirigée par un *Comité de neuf membres*, élus pour une année, en Assemblée générale et à la majorité des voix, au troisième tour de scrutin l'élection ayant lieu à la majorité relative.

ART. 6¹. — Les membres du Comité, à l'exception du Secrétaire et du Trésorier, ne pourront être réélus qu'après un intervalle d'une année.

ART. 7¹. — Le Comité nomme au scrutin secret et à la majorité absolue :

Un Président chargé de diriger les discussions et de convoquer le Comité ;

Un Secrétaire-Vice-Président, chargé de la correspondance générale, de la rédaction des délibérations et comptes rendus, du dépôt et de la conservation des Archives, papiers et registres de l'Association ;

Un Trésorier chargé des recettes et des dépenses, avec pouvoir de représenter la Société dans toutes les opérations financières, en justice et dans tous les actes de la vie civile, *sous le contrôle du Comité*.

ART. 8. — Le Comité a les pouvoirs les plus étendus pour gérer et administrer les fonds de l'Association et les placer comme capitaux au-delà d'une certaine somme ; il distribue les se-

cours ; il accepte les dons manuels ; il soumet à l'Assemblée générale, sur la proposition de l'un quelconque des membres, les modifications aux Statuts.

TITRE III.

Assemblées générales. — Du Comité.

Banquet annuel.

ART. 9. — Chaque année, l'Association se réunit en Assemblée générale, sur la convocation du Comité, le premier ou le second dimanche de juin.

ART. 10. — En cette réunion, il est donné connaissance à l'Assemblée du compte rendu des opérations de l'année et de la situation financière de l'Association et procédé à la nomination du Comité ; elle vote, dans les formes prescrites, sur les propositions qui lui sont soumises.

ART. 11. — Le Comité se réunit au moins deux fois par an. Dans la première séance (fin juin), il constitue son bureau et vote le budget des dépenses ; dans la seconde (fin mai), il arrête les comptes du Trésorier, vérifie les écritures du Secrétaire et s'occupe de la convocation de l'Assemblée générale annuelle.

ART. 12. — Le Comité se réunit en outre toutes les fois que le Président jugera nécessaire de le convoquer.

ART. 13. — La présence de cinq membres au moins, y compris le Président ou le Secrétaire et le Trésorier, est indispensable pour la validité des délibérations.

ART. 14. — En cas de partage des opinions, la voix du Président est prépondérante.

ART. 15. — Toute discussion étrangère au but de l'œuvre est interdite.

ART. 16¹. — Chaque année, à l'issue de l'Assemblée générale, aura lieu un Banquet qui réunira ceux des anciens Elèves qui voudront y prendre part.

ART. 17. — La présidence de ce Banquet appartient de droit au Président du Comité; mais, à côté de cette présidence effective, le Comité pourra en offrir la présidence d'honneur à un ancien élève du Collège, en dehors de toute fonction administrative.

ART. 18. — Toute discussion politique ou religieuse y est interdite; aucun discours ne pourra être prononcé, aucun toast être porté, aucune pièce de vers être lue sans avoir été soumise à l'approbation préalable du Président.

TITRE IV.

Souscriptions. — Dons manuels.

ART. 19. — Chaque année, les membres de l'Association verseront, entre les mains du Trésorier, une souscription de *dix francs* au moins pour la première année et de *huit francs* pour chacune des années suivantes.

ART. 20. — Tout ancien Elève peut devenir *Sociétaire perpétuel* en versant une somme, une fois payée, qui ne pourra jamais être inférieure à *cent vingt francs*.

ART. 21. — Indépendamment des souscriptions annuelles, l'Association reçoit avec reconnaissance les *dons manuels* qui lui sont faits.

TITRE V.

Emploi des Fonds.

ART. 22. — Les revenus de l'Association se composent :

1^o Des capitaux versés par les souscripteurs perpétuels ;

2^o Du produit des cotisations ;

3^o Des dons manuels ;

4^o Du produit des capitaux placés.

ART. 23. — Les capitaux provenant des souscriptions perpétuelles sont convertis en rentes sur l'Etat et inaliénables.

ART. 24. — Les autres recettes sont, chaque année, en tout ou en partie, et sur délibération du Comité, placées en rentes sur l'Etat ou dans tout établissement financier dont le gouverneur est nommé par l'Etat.

ART. 25. — Aucun paiement ne pourra avoir lieu que contre un mandat du Secrétaire signé du Président.

TITRE VI.

Distribution des Secours.

ART. 26. — Toute demande de secours est adressée par écrit au Secrétaire qui la soumet au Comité avec les renseignements qu'il a pu réunir.

ART. 27. — Si les renseignements recueillis sont jugés suffisants, le Comité statue, séance tenante, sans jamais motiver ses décisions, la délibération fixant seulement la quotité du secours alloué.

ART. 28. — Les secours sont délivrés sur un mandat de paiement adressé, par le Secrétaire, dans les vingt-quatre heures de la délibération, au condisciple auquel il aura été accordé.

TITRE VII ET DERNIER.

ART. 29. — Toute modification au présents Statuts est soumise à une Assemblée générale de l'Association qui devra, pour la validité de ses décisions, être composée du quart au moins des Sociétaires en exercice ; les modifications devront être soumises à l'approbation de l'autorité supérieure.

ART. 30 ET DERNIER. — La dissolution de l'Association ne pourra être prononcée qu'en Assemblée générale, composée du quart au moins des Sociétaires inscrits, à la majorité des voix des trois quarts des membres présents qui auront à statuer sur l'emploi que devra faire le Comité liquidateur des fonds libres au jour de cette dissolution.

TITRE VII

COMITÉ D'ORGANISATION

MEMBRES FONDATEURS

MM. ROGER (Albert), *Président*.

CHEMIN (Edmond).

GOURICHON (Henri).

LEFÈVRE (Georges).

COMITÉ PROVISOIRE D'ADMINISTRATION

Président

MM. THOMAS, conseiller général, à Fontainebleau.

Secrétaire Vice-Président

ROGER (Albert), clerc stagiaire, à Fontainebleau.

Trésorier

BORDEREAU (Léon), banquier, à Fontainebleau.

Membres

TRUELLE (Amédée), (Q), chef du Secrétariat de la
Mairie de Fontainebleau.

LACODRE (Paul), libraire, à Fontainebleau.

SOUILLIARD (Henri), glaïeuliste, à Fontainebleau.

BRUNELLET (Jules), glaïeuliste, à Fontainebleau.

SAINTOT (Louis), employé au greffe civil, à Fontainebleau.

CHEMIN (Edmond), employé comptable de commerce, à
Fontainebleau.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 OCTOBRE 1889

Présidence de M. THOMAS, Président du Comité provisoire

ANALYSE DU PROCÈS-VERBAL

COMPTE RENDU

DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ AU 27 OCTOBRE 1889

M. A. ROGER, *Secrétaire*

Les membres de l'Association amicale des anciens Elèves du Collège de Fontainebleau se sont réunis en Assemblée générale dans la « Salle des Commissions », en l'Hôtel de Ville de Fontainebleau, le 27 Octobre 1889, à quatre heures du soir, sous la présidence de M. Thomas, président du Comité provisoire.

Siègent au bureau : MM. THOMAS, président ; ROGER, secrétaire-vice-président ; BORDEREAU (Léon), trésorier ; LACODRE, SOULLIARD, BRUNELET (Jules), SAINTOT, CHEMIN, membres du Comité d'administration.

Sont présents : MM. LEFÈVRE (Georges), RAULIN, BORDEREAU (Jules), BRUNET, REUILLER, ROUILLARD, RIEU, PATROLIN, BASSINOT et RENOULT, membres de l'Association.

Un certain nombre de nos camarades se sont excusés par lettre de ne pouvoir assister à la réunion : MM. TRUELLE (Amédée), membre du Comité d'administration ; DESCAVES, DUSAN, PRIEUR, VIGNERON, RICHAUD, Mathurin GUYOU, Emile GUYOU, GASTEAU, membres de l'Association. M. CONSTANT s'est excusé par une dépêche qui est arrivée au cours de la réunion.

L'ordre du jour appelait :

« Le compte rendu des opérations de l'année, la

nomination du Comité d'administration pour l'année 1889-90 et la discussion de certaines propositions. »

Le Président, M. Thomas, prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS ET CHERS CONDISEIPLES,

Avant de donner la parole à notre jeune Secrétaire, dont je ne saurais trop louer, devant vous, le zèle et l'activité, car il est le principal des promoteurs de la constitution de notre Société; avant de soumettre à votre sanction les statuts de notre Association, veuillez me permettre de vous souhaiter la bienvenue parmi nous.

Je manquerais à tous mes devoirs si je ne commençais par remercier tous nos adhérents, présents ou absents, de l'empressement avec lequel ils ont répondu à notre appel.

Le nombre déjà satisfaisant des adhésions qui nous sont parvenues, est le meilleur encouragement auquel nous ayons pu prétendre.

Il nous prouve que vous avez conservé, comme nous, le souvenir régénérateur de ces premières réunions où, en classe comme en récréation, nous avons fait ensemble nos premiers essais de la vie en société.

Nous avons voulu, en cherchant à réunir dans une même Association toute fraternelle tous les élèves qui sont passés sur les mêmes bancs, actuellement répandus un peu partout dans notre grande et belle France, leur fournir le moyen, pour les uns, de retrouver, au contact des jeunes, les heureux souvenirs de leurs jeunes années en même temps que les illusions nécessaires dont ils se trouveraient déjà trop allégés; pour les autres, celui de s'appuyer sur l'expérience de leurs aînés lorsqu'ils rencontreront, au cours de leur carrière, des difficultés susceptibles, s'ils restaient livrés à eux seuls, de les entraîner au découragement.

Vos adhésions, mes chers Camarades, venues de tous les rangs et de toutes les classes de la société, nous prouvent que vous avez compris combien nous sommes décidés à nous montrer respectueux de toutes vos libertés, tout en assurant à chacun l'égalité sans laquelle une Société comme la nôtre ne saurait avoir une existence longue et prospère.

Quant au principe de fraternité, vous le trouverez inscrit et affirmé à l'article 2 de nos statuts, comme la principale raison d'être de notre Association.

Permettez-moi, après vous avoir adressé nos remerciements, de faire appel à votre concours actif et dévoué.

Le développement progressif et continu de notre Association est, vous le savez tous, lié d'une façon intime et absolue à celui du Collège Carnot dont nous avons droit d'être fiers : il importe donc que chacun de nous contribue, dans le milieu où s'exerce son activité, à développer autant qu'il le pourra les chances de prospérité de cet établissement.

En est-il en effet un de plus dignes, après les sacrifices faits par la Ville de Fontainebleau et par l'Etat pour l'installer dans les conditions de confort et d'hygiène telles qu'un jury étranger en a sanctionné la supériorité sur un grand nombre de concurrents; après les nombreux succès qu'il obtient chaque année dans les différents concours auxquels ses élèves prennent part.

Ne nous est-il pas permis d'espérer, si nous voulons bien l'y aider, de le voir arriver à la hauteur des établissements similaires qui nous environnent, alors que par sa situation au milieu d'une ville et d'une forêt si saines et si fréquentées, il offre à toutes les familles les meilleures conditions d'instruction intellectuelle et d'éducation physique qu'elles puissent désirer.

Lorsque les familles parisiennes envoient leurs enfants en province pour les soustraire à ces trop nombreuses agglomérations des lycées, pourquoi ne les envoient-elles pas à Fontainebleau, si ce n'est parce que notre cher et superbe Collège leur est insuffisamment connu.

Il nous appartient à tous de le faire connaître, d'aider cet établissement qui nous a donné les premiers éléments de l'instruction sans laquelle l'existence nous eut été plus lourde et plus pénible, à être digne de nous tous, de son passé, de la ville qui en a fait édifier les si remarquables bâtiments et des membres de l'Université qui s'y consacrent à l'éducation, à la tête desquels nous sommes heureux de retrouver un copain avec qui les relations les plus amicales seront toujours agréables et faciles.

Je suis certain que cet appel était superflu, car je suis convaincu que nous sommes unanimes à vouloir la prospérité de notre admirable Collège, pour l'amour de notre belle ville et la régénération de notre chère Patrie.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Roger, secrétaire, qui rend ainsi compte des opérations du Comité provisoire :

MESSIEURS,

Le Comité provisoire d'administration, recruté, si j'ose m'ex-

primer ainsi, au suffrage restreint, ne vous en doit pas moins un compte rendu exact des nombreuses démarches qu'il a faites en votre nom.

Au commencement de cette année, qui va bientôt s'éteindre, plusieurs de vos jeunes condisciples faisaient un appel direct à quelques-uns d'entre vous pour fonder une Association amicale des anciens élèves du Collège de Fontainebleau.

— Les débuts de toute Société sont toujours quelque peu difficiles. —

Les fondations de notre édifice se sont élevées lentement :

Les fondateurs de cette Assemblée se sont un instant demandés s'ils devaient donner suite à leurs projets.....

Ce temps là est passé et les adhésions sont devenues nombreuses.

Le 20 mars, MM. Thomas, Léon Bordereau, Trudelle, Lacodre, Souilliard, Brunelet (Jules), Saintot, membres de l'Association, acceptent de constituer le Comité provisoire.

« Merci, messieurs, à vous en particulier, monsieur le Président, à vous tous les ouvriers de la première heure, car c'est à vous que plus tard doit revenir l'honneur d'avoir fondé notre Société. »

C'est alors que commence la période des difficultés :

Le 30 mars, l'on fait parvenir à plus d'un d'entre vous une longue circulaire — mais on oublie bien vite au milieu des exigences sans nombre de la vie publique et privée..... et les adhésions sont encore assez rares ;

Le 8 mai, votre Comité adresse ses statuts à M. le Maire de la ville de Fontainebleau qui les transmet à M. le Sous-Préfet. M. Sainsère se fait un plaisir, m'a-t-il dit, de donner un avis favorable pour la création de notre Société ;

Le 31 mai, l'Administration réclame quelques changements ;

Le 18 juin, au nom de M. le Ministre, on nous impose certaines modifications ;

Le 12 juillet, enfin, l'Association amicale des anciens élèves du Collège de Fontainebleau est autorisée à se constituer légalement.

Le Comité, pour arriver à la constitution définitive de notre Société, se réunit le 6 septembre. En cette séance, il accepte les statuts et vote l'impression de circulaires que l'on devra faire parvenir, au plus tôt, à tous ceux de nos anciens condisciples dont nous pourrions connaître les adresses.

Il se réunit encore le 7 octobre et fixe au 27 l'Assemblée générale et le Banquet annuel ; il vote un appel direct, person-

nel à nos vieux amis, il décide de faire connaître à tous l'existence de l'Association au moyen de la Presse.

Son appel est entendu : les adhésions arrivent en nombre. A l'heure actuelle, nous sommes plus de cinquante. Ce n'est donc pas une utopie que nous avons rêvée ; les fondateurs vont enfin trouver la satisfaction dans la réussite de leurs efforts.

A vous maintenant, messieurs, de faire des prosélytes ; amenez au milieu de nous, au sein de cette nouvelle famille, tous ceux que l'ignorance ou l'indifférence tiennent encore éloignés.

Aujourd'hui, l'avenir de l'Association est assuré, mais je m'étonne avec vous de ne pas voir plus d'enthousiasme à parler des choses d'autrefois, à pouvoir renouer cette vieille camaraderie — pour plus d'un d'entre vous il y a prescription et l'on n'a pourtant plus à craindre de s'entendre légalement réclamer quelques sous prêtés en un jour de richesse. — Quant à l'amitié, semblable aux grands crus du Rhin, elle acquiert plus de force à mesure qu'elle vieillit, elle réchauffe le cœur comme un bon vieux vin. A vous tous, Messieurs, de vous faire les partisans de notre nouvelle Société ; en acceptant d'être des nôtres, vous avez juré de combattre pour l'amitié et je suis certain que vous ne violerez pas votre serment.

Monsieur le Trésorier annonce à l'Assemblée que MM. Thomas et Roger se sont fait inscrire comme sociétaires perpétuels.

Les statuts sont ensuite discutés et votés article par article ; au cours de la discussion, à laquelle MM. Renoult, Rouillard et Thomas prennent particulièrement part, on rejette une proposition de M. Vigneron sur la nomination des membres du Comité par le Comité, en cas de décès de l'un d'eux.

L'ensemble des statuts est adopté à l'unanimité.

Sur la proposition de M. Jules Bordereau, l'Assemblée décide que les membres du Comité provisoire ne doivent pas être considérés comme non rééligibles (article 6 des statuts), n'ayant pas été élus conformément à l'article 5.

On procède alors, au scrutin de liste secret, à l'élection du Comité d'administration pour l'année 1889-1890.

Sont élus *membres dudit Comité* :

MM. THOMAS, ROGER, BORDEREAU (Léon),
LACODRE, BRUNELET (Jules), TRUELLE,
SOUILLIARD, SAINTOT et CHEMIN.

Enfin, sur la proposition de M. Roger, toutes les punitions seront levées au Collège Carnot à l'occasion de l'Assemblée générale.



I^{er} BANQUET ANNUEL

du 27 Octobre 1889

Présidence de M. THOMAS, Conseiller général

Commission du Banquet : MM. LACODRE, ROGER & SAINTOT

Le premier Banquet annuel a eu lieu le dimanche 27 octobre 1889, dans les salons de l'hôtel de Moret et d'Armagnac, rue du Parc, à Fontainebleau, sous la présidence de M. THOMAS, président du Comité provisoire d'administration.

Autour du Président avaient pris place :

MM.

BORDEREAU (Jules) RENOULT

TRUELLE ROUILLARD

BORDEREAU (Léon) BASSINOT PATROLIN PIOUS

LACODRE REUILLIER RIEU ROGER

SAINTOT BRUNELET (Jules) RAULIN CHEMIN

SOUILLIARD BRUNET LEFÈVRE

Au dessert, M. le Président Thomas a porté le toast suivant :

MES CHERS CAMARADES,

Permettez-moi de me faire l'interprète de vos sentiments intimes en vous proposant de porter un toast au développement de notre Association, à l'union cordiale de tous ses membres qui s'apprécieront d'autant plus qu'ils se connaîtront mieux.

Buvons donc à sa prospérité, ainsi qu'à celle du Collège Carnot, qui saura toujours rester digne de son nom en développant dans l'âme de ses élèves l'amour du Travail, de l'Honneur et de la Patrie.

MM. Chemin, Rieu et Trudelle ont ensuite charmé l'auditoire par leurs chansons, des monologues, de longues pièces de vers qu'ils chantent, disent et récitent avec un réel talent d'amateurs.

Et ce n'est que très tard dans la soirée que l'on s'est séparé — mais à regret — au milieu des bravos et des félicitations de tous.

PREMIÈRE ANNÉE (1889-1890)

Comité d'Administration

Par suite de l'élection du 27 octobre 1889 et du scrutin du même jour, le Comité d'administration de l'Association est ainsi composé pour l'année 1889-1890 :

Président

MM. THOMAS, Conseiller général, à Fontainebleau.

Secrétaire-Vice-Président

ROGER, clerc stagiaire, à Fontainebleau.

Trésorier

BORDEREAU (Léon), banquier, à Fontainebleau.

Membres

LACODRE, libraire, à Fontainebleau.

BRUNEL (Jules), glaïeuliste, à Fontainebleau.

TRUELLE (Amédée) (Q), chef du Secrétariat de la Mairie de Fontainebleau.

SOUILLIARD (Henri), glaïeuliste, à Fontainebleau.

SAINTOT, commis-greffier au Tribunal civil de Fontainebleau.

CHEMIN, employé comptable, à Fontainebleau.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 29 JUIN 1890

Présidence de M. THOMAS, Président du Comité

ANALYSE DU PROCÈS-VERBAL

COMPTE RENDU

DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ AU 29 JUIN 1890

M. A. ROGER, Secrétaire

Les membres de l'Association amicale des anciens élèves du Collège de Fontainebleau se sont réunis en Assemblée générale annuelle dans la « Salle des Com-

missions », en l'Hôtel de Ville de Fontainebleau, le 29 juin 1890, à quatre heures du soir, sous la présidence de M. Thomas, président.

Siègent au bureau : MM. THOMAS, président; ROGER, secrétaire-vice-président; BORDEREAU (Léon), trésorier; LACODRE, SOUILLIARD, SAINTOT, CHEMIN, membres du Comité.

Sont présents : MM. GASTEAU, BORDEREAU (Jules), BRUNET, LEFÈVRE (Georges), PATROLIN, RIEU, VIGNERON, DOUBLEDENT et FONTENOY, membres de l'Association.

Un certain nombre de nos camarades se sont fait excusés de ne pas pouvoir assister à la réunion : MM. TRUELLE et BRUNELET (Jules), membres du Comité; RAULIN, ROUILLARD, RENOULT, GUYOU (Mathurin), LEROY, BASSINOT, GUYOU (Emile), PIOUS, PINARD, COLLIN, GOUFFIER et GAILHAC.

« L'ordre du jour appelait : Le compte rendu des opérations de l'année et de la situation financière; le renouvellement du Comité d'administration; certaines additions à faire aux statuts et les affaires courantes. »

Le président, M. Thomas, prononce l'allocution suivante :

MES CHERS CAMARADES,

Appelé pour la seconde fois à présider votre Assemblée générale annuelle, je suis heureux d'avoir à constater devant vous que notre jeune Association a su donner, pendant l'année qui vient de s'écouler, des preuves sérieuses de la nécessité de sa constitution et de sa vitalité.

Avant que notre Secrétaire et notre Trésorier, dont le zèle et l'activité sont au-dessus de tout éloge, ne vous donnent connaissance des travaux de votre Comité d'administration et de vos ressources, veuillez me permettre de jeter un regard sur le temps passé depuis votre première réunion.

L'année dernière, je me félicitais avec vous du nombre déjà satisfaisant des adhésions que nous avions reçues; elles se sont quelque peu accrues depuis cette époque, malgré la démission

regrettable d'un de nos premiers adhérents que nos démarches n'ont pu retenir; mais il reste encore un grand nombre de nos anciens condisciples qui n'ont pas répondu à notre appel et que nous serions certainement tous heureux de voir venir prendre leurs places parmi nous.

Les provocations d'adhésion que nous leur avons adressées par lettres ont été, comme vous le voyez, trop souvent insuffisantes à la réalisation de nos désirs. J'en appelle donc à la propagande personnelle que nous pouvons faire chacun autour de nous pour faire décider à se joindre à nous ceux qui ont cru devoir attendre la démonstration complète de l'existence et de l'utilité de notre Association.

Nos jeunes condisciples nous ont fourni, tout dernièrement, l'occasion de faire cette démonstration en suscitant notre intervention fraternelle; ils ont, comme vous le savez, car la Presse locale et même quelques journaux de Paris s'en sont fait l'écho, donné à notre ville le spectacle d'une fête qui, pour être un diminutif des fameux concours du grand Lendit de Paris, n'en a pas moins démontré à tous, autorités académiques, municipales et invités, comment nos jeunes camarades savent se mettre immédiatement à la hauteur de toutes les innovations propres à développer en eux des forces physiques capables de les rendre aptes à supporter toutes les épreuves que leur avenir et la sécurité de notre chère Patrie peut avoir à leur imposer.

Votre Conseil d'administration, convaincu d'être l'interprète de vos sentiments unanimes, a répondu à l'appel de nos jeunes camarades; il a, en votre nom, encouragé de son approbation pour leur initiative, et aussi de vos récompenses, afin de donner un stimulant aux concours d'éducation physique par lesquels ils ont voulu préluder à leurs examens de fin d'année, pour démontrer encore l'exactitude de la vieille maxime de Juvénal : *Meus sana in corpore sano.*

Nous vous demanderons, en conséquence, de ratifier les allocations de prix et de médailles que nous avons promis en votre nom; nous avons en outre pris quelques autres dispositions dont il vous sera donné connaissance et qui, nous l'espérons, recevront également votre approbation.

Avant de déposer l'autorité dont vous avez bien voulu m'honorer en m'appelant à présider vos premières réunions, je ne saurais quitter le fauteuil présidentiel sans vous remercier tous de la bienveillance que vous avez mise à faciliter ma tâche, et sans faire un nouvel appel à l'esprit d'union et de concorde qui nous a permis de fonder notre Association et qui en assurera la prospérité en même temps que celle du Collège Carnot.

Chaque année verra grossir le nombre de nos adhérents et les anciens viendront, avec plaisir, se rajeunir à notre Banquet fraternel, au contact de leurs cadets.

Les jeunes trouveront, chez leurs aînés, les meilleurs guides de leur éducation virile, car ils seront d'autant mieux disposés et bienveillants à leur égard, qu'ils les verront plus soucieux et capables de rendre fiers ceux qui pourront se dire leurs camarades ou leurs amis.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Roger, secrétaire, qui rend ainsi compte des opérations de l'année :

MESSIEURS ET CHERS CONDISEIPLES,

Je suis heureux de pouvoir constater devant vous l'extension que prend l'œuvre à laquelle nous sommes tous dévoués. Notre Association devient chaque jour de plus en plus forte.

Votre Comité d'administration qui, cette année, s'est spécialement étudié à bien faire connaître la Société, l'idée générale qui a présidé à sa fondation, son véritable but, a, dans sa première séance, constitué son bureau selon le vœu exprimé par l'Assemblée générale.

Pendant toute la durée de sa gestion, il ne s'est occupé que des intérêts généraux de l'Association.

Aucune demande de secours ne lui a été adressée; mais d'autre part nous avons, cette année, largement prouvé notre existence à nos jeunes amis du Collège Carnot, en leur offrant, en votre nom, une médaille d'argent et une médaille de bronze pour les exercices physiques — un prix décerné au plus méritant des classes supérieures par les élèves eux-mêmes — et ce soir nous aurons à notre Banquet un élève de mathématiques spéciales, candidat à Saint-Cyr, délégué par le corps des professeurs au nom de tous les élèves.

Autorisée par arrêté du 12 juillet 1889, notre Association compte aujourd'hui, avant même qu'elle ait une année réelle d'existence, soixante-deux adhérents — deux d'entre eux se sont déjà fait inscrire comme sociétaires perpétuels; c'est là, nous devons l'avouer, un excellent résultat en présence du petit nombre de nos anciens condisciples que nous n'avons pas encore perdus de vue, surtout à cause de l'éloignement rapide des fils d'officiers (il y en a beaucoup dans notre Collège) qui, presque toujours, suivent leur père, véritable nomade, à travers leurs nombreuses garnisons qui sont autant d'étapes vers

un oubli certain, s'ils n'ont gardé de leur joyeux séjour à Fontainebleau que le souvenir de notre belle forêt.

Je ne saurais trop, dans ces circonstances, vous prier de faire parvenir soit à M. le Président, soit au Secrétaire, les noms et adresses de tous ceux que vous pouvez connaître, vous faciliterez ainsi à votre bureau énormément la tâche.

Je laisse à M. le Trésorier le soin de vous dévoiler les mystères de notre caisse.

En notre dernière séance nous avons, à l'unanimité, décidé de vous demander de vouloir bien recevoir parmi nous, exactement au même titre que les anciens élèves, tous les anciens et professeurs actuels.

Tel est, Messieurs, le compte rendu des opérations de l'année.

Lecture est ensuite donnée de l'état financier dressé par M. le Trésorier, arrêté et approuvé par le Comité le 7 juin 1890, en vertu de l'art. 11 des statuts :

1° Montant des cotisations en caisse.	245	»	
2° Cotisations de deux sociétaires perpétuels	350	»	
En caisse.	595	»	
Dépenses : Frais d'impression : Statuts, circulaires, etc.	100	»	
Resté en caisse.	495	»	495
3° Cotisations en recouvrement			350
Avoir de la Société au 7 juin 1890, y compris les non-valeurs			845

Emploi a été fait des cotisations des sociétaires perpétuels en vertu de l'art. 23 des statuts, dans l'achat d'un titre de 20 fr. de rente 3 % sur l'Etat français, dont le surplus à prendre sur les fonds libres.

Ont été votées à prendre sur les fonds libres les sommes nécessaires à l'acquisition : 1° d'une médaille d'argent et d'une en bronze; 2° du prix des anciens élèves; 3° celle nécessaire pour l'impression lithographique de lettres de convocation; 4° et la somme de six francs pour l'invitation au Banquet d'un élève du Collège.

Sont alors approuvées à l'unanimité toutes les opérations de la gestion du Comité et l'état financier de l'Association.

Sur la proposition du Comité (vu l'article 29 et le nombre des membres présents), on passe ensuite à la discussion de certaines modifications aux statuts qui sont adoptées à l'unanimité, savoir :

Addition à l'art. 1^{er}. — « Les directeurs, principaux et professeurs desdits établissements sont et seront entièrement assimilés aux anciens élèves dont ils auront tous les droits. » Les mineurs.....

Addition à l'art. 6. — Les membres du Comité, à l'exception « du Vice-Président ».....

Addition à l'art. 7. — Le Comité nomme au scrutin secret, à la majorité absolue : Un Président chargé de diriger les discussions et de convoquer le Comité; « un Vice-Président ».....

Addition à l'art. 16. — ... « Chacun des membres de l'Association aura la faculté d'y inviter un ami, sous sa responsabilité, à la charge par lui de prévenir le Comité qui se réserve le droit de refuser d'admettre la personne présentée. »

Les statuts en leur nouvel ensemble sont approuvés à l'unanimité.

On procède ensuite au scrutin de liste secret à l'élection du Comité d'administration pour l'année 1890-1891, conformément à l'article 5 des statuts.

Sont élus *membres de ce Comité* :

MM. GUYOU (Emile), ROUILLARD, BORDE-
REAU (Léon), ROGER, BASSINOT, BORDEREAU
(Jules), GASTEAU, RIEU et PATROLIN.

Enfin, sur la proposition du Comité, toutes les punitions seront levées au Collège Carnot à l'occasion de l'Assemblée générale.

II^e BANQUET ANNUEL

du 29 Juin 1890

Présidence de M. THOMAS, Conseiller général

Commission du Banquet : MM. LACODRE, ROGER & SAINTOT

Délégation du Collège : M. DUMAY (René), de Paris

élève de mathématiques élémentaires (cours de St-Cyr)

Le second Banquet annuel a eu lieu le dimanche 29 juin 1890, comme l'année précédente, dans les salons de l'hôtel de Moret et d'Armagnac, rue du Parc, à Fontainebleau, sous la présidence de M. THOMAS, Président du Comité d'administration.

Autour du Président avaient pris place :

MM.

BORDEREAU (Jules) GASTEAU BORDEREAU (Léon)

ROGER LACODRE

DUMAY LEROY

LEFEVRE SAINTOT

CHEMIN RIEU

SOUILLIARD PATROLIN

BRUNET FONTENOY

REUILLIER REYLET

DOUBLEDENT COULON

Au dessert, M. le Président Thomas a porté un toast à la prospérité de l'Association et du Collège Carnot.

M. Rieu porte ensuite la santé du Président et des anciens.

MM. Chemin, Dumay, Gasteau, Rieu et Roger égayaient l'auditoire par leurs récits et leurs chants.

Anciens et jeunes ont ensuite chanté tour à tour prolongeant ainsi jusque vers minuit cette agréable réunion qui s'est terminée par l'engagement de tous d'assister au Banquet de l'année prochaine.

LAURÉATS DE L'ASSOCIATION

Prix de l'Association — 1889-1890

COIGNET (Constantin), du Mans, élève de philosophie.

Exercices physiques. — Lendit 1890

Médaille d'argent : STEFF (Paul), de Metz.

Médaille de bronze : PELLIN (Félix), de Paris.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

DU 29 JUIN 1890

I. — SOCIÉTAIRES PERPÉTUELS

- MM. GUYOU, Emile (O. ☼), capitaine de frégate, examinateur à l'Ecole navale, 6, rue Thénard, Paris. (Membre adhérent 1889-90, 10 francs.)..... »
ROGER, Albert, clerc stagiaire, 42, rue Grande, Fontainebleau..... 150 f. »
THOMAS, propriétaire, Conseiller général, rue Saint-Honoré, 15, Fontainebleau, et aux Ecrennes..... 200 »

II. — MEMBRES ADHÉRENTS

- MM. BASSINOT, Albert, miroitier, 82, rue Grande, Fontainebleau..... 10 f. »
BECKER, Barthélemy, à Bourron (S.-et-M.) ... »
BERGER, Charles, hôtel de l'Aigle-Noir, Fontainebleau... 10 »
BERTHIER, Georges, clerc de notaire, avenue de la Gare de Moret, aux Sablons, près Moret (Seine-et-Marne)..... »
BORDEREAU, Charles, banquier à Falaises (Calvados)..... »
BORDEREAU, Jules (O), principal du collège Carnot, Fontainebleau..... 10 »
BORDEREAU, Léon, banquier, 13, rue des Sablons, Fontainebleau..... 100 »

BRUNELET, Jules, glaïeuliste, 19, boulevard Gambetta, Fontainebleau.....	10	»
BRUNET, Eugène, restaurateur, 71, avenue du Chemin-de-Fer, à Avon (Seine-et-Marne)...	10	»
CAROUGEAT, Félix, boucher, rue du Chemin-de-Fer, 33, Fontainebleau.....	»	
CASTERÉS, Fernand, 52, rue Fondary, Paris..	10	»
CHANUSSOT, Charles, employé au télégraphe à Fontainebleau.....	»	
CHARON, Georges, engagé volont. au 1 ^{er} spahis, à Médeah (Algérie).....	»	
CHEMIN, Edmond, menuisier, 185, rue Grande, Fontainebleau.....	10	»
COIGNÉ, Henri, marchand de bois, 181, rue Saint-Merry, Fontainebleau.....	»	
COLLIN, Charles, employé à la sous-préfecture, 113, rue Grande, Fontainebleau.....	10	»
CONSTANT, Charles, avocat à la Cour d'Appel de Paris, 28, rue de Vaugirard, Paris.....	10	»
COULON, Fernand, meunier à Vernou, près Moret (Seine-et-Marne).....	»	
DAGRON, Gustave, 5, rue Damesme, Fontainebleau.....	»	
DESCAVES, Jules, élève à l'Ecole polytechnique.	10	»
DESSERÉ, Paul, élève de Saint-Cyr, 30, rue Gustave-Courbet, Paris.....	»	
DOUBLEDENT, Emile, 55, rue du Chemin-de-Fer, Fontainebleau.....	10	»
DUSAN, Alexandre, maréchal-des-logis au 4 ^e chasseurs, à St-Germain (Seine-et-Oise).	»	
FOILLARD, Paul, employé à la C ^{ie} P.-L.-M., boulevard Diderot, Paris.....	15	»
FONTENOY, Désiré, Fontainebleau.....	»	
GAILHAC, Emilien, professeur au collège Carnot, Fontainebleau.....	»	
GASTEAU, marchand de bois à Achères (Seine-et-Marne).....	10	»
GOUBÉ, Albert, ingénieur civil, 60, rue des Mairais, Paris.....	»	

GOUFFIER, Louis, propriétaire, 141, rue Grande, Fontainebleau.....	»
GOURICHON, Henri, étudiant en médecine, 2 bis, boulevard Morland.....	»
GUYOU, Mathurin, rentier, 35, rue Marrier, Fontainebleau.....	10 »
JUBROT, Charles, épicier, 23, rue de la Paroisse, Fontainebleau.....	10 »
LACODRE, Paul, libraire, 31, rue de Bons-Enfants, Fontainebleau.....	10 »
LAMOTTE, Victor, chapelier, 5, rue de France, Fontainebleau.....	»
LEFÈVRE, Georges, articles de caves, 137, rue de Bercy, Paris.....	10 »
LEHUREAU, Jacques, élève de l'école des Arts-et-Métiers, Châlons-sur-Marne.....	»
LELU, Lucien, étudiant, licencié ès-sciences, 8, rue Crozatier, Paris.....	»
LENDORMY-TRUDELLE, Amédée (O), chef du Secrétariat de la Mairie de Fontainebleau...	10 »
LERONNE, Jules, 55, rue de France, Fontainebleau.....	»
LEROY, Armand, employé de banque, 3, rue Saint-Honoré, Fontainebleau.....	10 »
MERCEY, Henri, lieutenant d'artillerie.....	»
NICKLICH, Eugène, 55, rue de France, Fontainebleau.....	»
PATROLIN, Télémaque, employé des ponts-et-chaussées, 56, rue du Chemin-de-Fer, Fontainebleau.....	10 »
PERROT, Charles, marchand de couleurs, 16, rue Grande, Fontainebleau.....	»
PINARD, rentier, rue du Chemin-de-Fer, Fontainebleau.....	10 »
PIOU, Léon, 186, rue Saint-Martin, Paris.....	10 »
PLANQUE, Eugène, élève à l'école des Hautes-Etudes commerciales et 85, rue des Martyrs, Paris.....	»
PRIEUR, Jules, chef de section à la C ^{ie} P.-L.-M., à Forcalquier (Basses-Alpes).....	10 »

- RAULIN, Victor, gardien au château de Fontainebleau..... 10 »
- RENOULT, Romain, avocat à la Cour d'Appel de Paris, 15, boulevard Saint-Michel, Paris. 10 »
- REULLIER, Gustave, restaurateur au buffet de la gare de Fontainebleau-Avon (S.-et-M.)... 10 »
- REYLET, Emile, propriétaire à Vernou (S.et-M.) »
- RICHAUD, Edmond, élève à l'Ecole militaire de Saint-Cyr et 5, rue Saint-Benoist, Paris.... 10 »
- RIEU, Georges, tailleur, 5, place du Théâtre-Français, Paris..... 10 »
- ROUILLARD, Emile, propriétaire, 11, rue de Fleury, Fontainebleau..... 10 »
- SAINTOT, Louis, commis-greffier au Tribunal civil de Fontainebleau..... 10 »
- SOUILLIARD, Henri, glâieuliste, 2, boulevard de Melun, Fontainebleau..... 10 »
- VIGNERON, Henri, attaché au ministère de l'instruction publique, 57, rue de Bourgogne, Paris..... 10 »
- WARCOLLIER, Paul, à Héricy (Seine-et-Marne). »
- LEBLANC, Edouard, peintre, 73, rue Grande, Fontainebleau..... 10 »
- LENDORMY-TRUDELLE, Léon (✱), lieutenant de vaisseau en retraite, chef du pilotage au Havre..... 10 »



